



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-069

OBJET : Point 5. 1 : Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL 78) pour 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :
12 septembre 2025.

Dates de publication :
15 septembre 2025

**Nbre de conseillers en
exercice : 21**

Nbre de votants : 17
(14 présents prenant part
au vote + 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Étaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, DEBLOIS – CARON Christine, COSTEDOAT Anne, DAMOTTE Stéphane, GALERNE Emmanuelle, GANGNEBIEN Jennifer, PASQUIER Hugo.

Étaient absents :

NOYON Lucien (pouvoir à LEBRUN Isabelle), SERAY Philippe, GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien), COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé).

Mme Agnès GRUDLER.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, article L.366-1,

Vu le barème fixé par délibération du 13 juin 2025 de l'assemblée générale de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines indiquant le montant de la cotisation d'adhésion pour l'année 2025 pour la ville de Houdan à 109 €,

Considérant que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines est, également, conventionnée par le Ministère en charge du logement et évolue dans le cadre du réseau national d'information au logement (ANIL nationale et ADIL départementales),

Considérant qu'elle exerce des missions d'intérêt général d'information au public sur le logement et d'observation des marchés de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 17 voix POUR,

Article 1. : Approuve l'adhésion de la ville à l'Agence Départementale d'Information sur Le Logement des Yvelines pour l'année 2025 dont la cotisation est fixée au prix de 109 € TTC.

Article 2. : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

Article 3. : Dit que la dépense sera inscrite au budget 2025 de la Ville en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance,
Agnès GRUDLER.



A HOUDAN, le 25 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Marie TETART.



La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 29 septembre 2025 10:32
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250929-5351.xml; 078-217803105-20250924-2025_DEL_069-DE-1-2_5446.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-29(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_069

Objet acte: Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL 78) pour 2025.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 078-217803105-20250924-2025_DEL_069-DE

Rapport d'erreur(s):